



Paris, le 25 septembre 2009 - n°249/D130

RÉUNION DU BUREAU DU CNIS du 3 juin 2009

Relevé de conclusions

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

M. BIACABE Jean-Luc
M. CHEYNEL Henri
M. COTIS Jean-Philippe
M. DUCHATEAU Patrick
M. DUPORT Jean-Pierre
M. DURAND Denis
M. EL NOUTY Charles
Mme FERRAND Patricia
M. GARNIER Olivier

M. MARESCHAL Patrick
M. PAILLARD Francis
Mme PAULY Elisabeth
M. POUZIN Gilles
M. ROBIN Benoît
Mme SILBERMAN Roxane

M. VINCENT François

Organisme représenté ou titre de présence

ACFCI
Fédération bancaire française
Directeur général de l'Insee
Medef
Président du Cnis
CGT
CGPME
CFDT
Personnalité qualifiée, directeur général adjoint
de SGAM
Conseiller général de Loire-Atlantique
APCM
Banque de France
CFTC
CGT-FO
Représentante des chercheurs en sciences
économiques ou sociales
CFE-CGC

Autres participants

M. AUDIBERT Pierre
M. BÉGUIN Jean-Marc
M. CUNEO Philippe
Mme DUSSERT Françoise
M. LE GLÉAU Jean-Pierre

Insee
Insee
Secrétaire général du Cnis
Secrétaire générale adjointe du Cnis
Insee

Excusés

M. PUECH D'ALISSAC Arnold FNSEA

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Points d'actualités	3
2. Présentation des arrêtés de constitution des comités du Cnis	8
3. L'organisation des commissions thématiques	11
4. Présentation du projet de mandat du groupe de travail sur la diffusion des résultats du recensement de la population	15
5. Points divers	16

M. le Président, accueille l'ensemble des membres du Bureau du Cnis dans sa nouvelle configuration. Il remercie l'Insee et son directeur général de lui avoir témoigné leur confiance en l'incitant à présenter sa candidature à la présidence du Cnis. Il redit le plaisir qui est le sien de poursuivre sa mission au sein de cette instance

Jean-Pierre Duport propose de commencer la séance par un tour de table afin que les membres du Bureau, anciens et nouveaux, puissent se présenter. Un point d'actualité sera ensuite proposé par le Directeur général de l'Insee, avant que l'avis du Bureau ne soit sollicité sur différents arrêtés relatifs à la constitution des comités du Cnis. L'organisation des commissions thématiques du Cnis sera également discutée, dans le prolongement des réflexions menées par Jean-Pierre Puig et Philippe Domergue. En dernier lieu, un projet de groupe de travail sur la diffusion des résultats du recensement de la population sera présenté.

M. le Président fait part de son intention d'aborder, à l'occasion des questions diverses, la lettre adressée par le Comité de Défense de la Statistique Publique (CDSP) et l'intersyndicale de l'Insee relative au projet d'implantation d'un pôle statistique à Metz.

Il rappelle que le Bureau se réunira de nouveau le 2 juillet 2009. L'après-midi de cette journée sera consacré à un échange, dans le cadre d'un Bureau élargi aux présidents des commissions thématiques, sur le démarrage des travaux au sein des différentes commissions, ainsi que sur la mise en œuvre d'une approche transversale. Le thème du développement durable sera également abordé, en lien avec l'avis du Conseil économique, social et environnemental sur la question de l'empreinte écologique.

Un tour de table est organisé pour permettre à chacun des membres du Bureau de se présenter.

Lors de ce tour de table, **Benoît ROBIN** formule le souhait que les membres suppléants du Bureau puissent également assister à la réunion du Bureau élargi du 2 juillet 2009 – ce qui leur permettrait de bénéficier d'un tour d'horizon sur les travaux du Cnis.

M. le Président indique ne pas y être opposé, à condition que les conditions matérielles le permettent. Les suppléants invités en tant qu'observateurs ne prendront pas part aux éventuelles délibérations.

Avant d'entamer l'examen de l'ordre du jour, Jean-Pierre Duport regrette l'absence répétée des représentants de la FNSEA au Bureau du Cnis.

I. Points d'actualités, Jean-Philippe Cotis

Le Directeur général de l'Insee, Jean-Philippe COTIS, salue les personnalités rejoignant pour la première fois le Bureau du Cnis dans sa nouvelle configuration. Il se félicite également d'avoir pu partager avec les membres « anciens » du Bureau, durant les 18 derniers mois, une pratique de la discussion franche, de la concertation réciproque et de l'information transparente. Il ajoute que le Cnis constitue, à ce titre, un modèle pour de nombreux partenaires internationaux notamment européens. Jean-Philippe Cotis salue également le nouveau Président du Cnis, Jean-Pierre Duport, qu'il félicite pour sa nomination. Il a déjà eu l'occasion de travailler avec lui dans des circonstances difficiles et sait que sa présence est le gage d'une collaboration exigeante, intelligente, utile et franche.

Jean-Philippe COTIS rappelle qu'**une nouvelle gouvernance du service statistique public** achève d'être mise en place. De fait, le Bureau du Cnis se réunit pour la première fois dans sa nouvelle configuration, sous la présidence d'un président à part entière. Lundi 8 juin 2009, la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi installera l'Autorité de la statistique publique sous la présidence de Paul Champsaur. Une gouvernance moderne de la statistique publique s'articulera alors autour du Cnis, de l'Insee et des SSM, et de l'Autorité de la statistique publique.

Il gage que l'excellente collaboration entre l'Insee et le Cnis se poursuivra et s'approfondira. L'Autorité de la statistique publique, quant à elle, devrait contribuer positivement au respect de l'indépendance professionnelle des statisticiens publics. Il s'agira, en outre, de faire en sorte que les travaux des statisticiens publics répondent aux demandes exprimées à travers le Cnis. Cette nouvelle gouvernance devrait permettre de clore une période troublée pour le système statistique public.

Jean-Philippe COTIS se déclare à la fois satisfait et soulagé que la nouvelle gouvernance soit enfin opérationnelle, à **un moment stratégique voire névralgique pour le système statistique public**. Il évoque un environnement troublé, marqué par une perte de confiance dans les institutions officielles et leur capacité à répondre aux attentes concrètes des citoyens. Ce mouvement est particulièrement vif en France et n'épargne pas les pays européens. Il n'épargnera pas les statisticiens.

Il souligne que **la demande sociale adressée aux instituts statistiques est à la fois pressante et contradictoire**. Ainsi, les partenaires **européens et internationaux** attendent du système statistique public qu'il fournisse des statistiques parfaitement comparables et harmonisées, nécessaires au bon fonctionnement de la globalisation ; tandis que les citoyens réclament de plus en plus des statistiques différenciées qui captent au plus près leur propre singularité. Répondre à ces demandes multiples et parfois contradictoires requiert aujourd'hui une grande agilité.

Il rappelle que le système statistique public bénéficiait, il y a quelques années encore, d'un immense crédit auprès des citoyens. Ce crédit s'est aujourd'hui érodé, de manière, semble-t-il, plus marquée qu'ailleurs en Europe, comme en témoignent les enquêtes d'opinion réalisées auprès des usagers. Le rapport qu'il a rédigé il y a 18 mois à l'attention du ministre de l'Économie a par ailleurs mis en évidence un problème de « surextension » frappant l'Insee et le système statistique public. De très nombreux chantiers continuent ainsi d'être lancés, avec des capacités de réponse limitées, voire insuffisantes, faute d'avoir fait évoluer la structure avec la célérité qui convenait.

Ce problème de « surextension » ne pourra pas être réglé par des effectifs supplémentaires, bien au contraire. Jean-Philippe COTIS évoque **un contexte démographique nouveau**, caractérisé par une nette décline des effectifs au sein du système statistique public. Dans le contexte de la RGPP, toutes les administrations sont ainsi appelées à ne remplacer que partiellement les départs en retraite. 500 postes budgétaires seront par ailleurs transférés à Metz, d'ici 2013 – ce qui viendra ajouter à la tension démographique. Il souligne que le rapport rédigé en collaboration avec Jean-Pierre Duport a néanmoins permis de limiter la sévérité de ces contraintes. Bien que la délocalisation à Metz demeure un défi important, le système statistique public bénéficiera d'un surnombre temporaire pour y faire face.

Jean-Philippe COTIS rappelle que **le Cnis vient d'adopter son avis sur le programme à moyen terme de la statistique publique**. Ce programme s'avère riche des préoccupations nouvelles de la société, notamment s'agissant d'appréhender les effets de la mondialisation sur l'organisation du tissu productif, la structure des activités et leur localisation sur le territoire. Le souci de prendre en compte l'accroissement de la diversité sociétale a également été traduit, ce qui pose le difficile problème de décrire la distribution statistique des phénomènes. Cet avis moyen terme met également en lumière la nécessité impérieuse de rendre compte du développement durable.

Jean-Philippe COTIS assure que ces idées irriguent **le programme à moyen terme de l'Insee**. Le positionnement du système statistique public a par ailleurs évolué. De nombreuses institutions publiques et privées ont été créées dans le champ de l'expertise économique, de l'expertise locale et des études. Cette expertise s'est également internationalisée. La montée en puissance d'Eurostat se traduit par une importance grandissante des statistiques européennes. Elle doit aboutir à une plus grande spécialisation des activités statistiques nationales au sein de l'Europe. Ces évolutions plaident pour une plus grande sélectivité des travaux, ainsi que pour une participation à des réseaux plus vastes où se pratiquent la division du travail et l'*outsourcing* de prestations que d'autres sauront mieux fournir. Ceci pourrait conduire le système statistique public à confier certaines activités à des acteurs mieux armés à cause soit de leur proximité avec les sources administratives soit de leurs compétences. Dans ce contexte, les statisticiens français devront être plus actifs au sein d'Eurostat, dans des domaines où leur influence pourra s'affirmer, tout en bénéficiant des réflexions menées par d'autres, dans des domaines moins stratégiques.

Il indique que l'Insee aura également la tâche **de mieux coordonner le service statistique public**, afin de veiller à une répartition efficace des moyens et notamment de faire coïncider les moyens avec les activités de chacun. Si l'excès de demande traduit une réelle appétence de la société, il ne représente pas moins un défi pour le service statistique public. Il s'agira de mieux planifier en définissant les opérations de base incontournables, en évaluant les marges de manœuvre disponibles et en procédant à des arbitrages. Il insiste sur l'importance de la mise en place d'un processus de coordination entre l'Insee et les SSM. Il s'agira ainsi d'établir un programme annuel pour l'ensemble de la statistique publique.

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance de la statistique publique, le Cnis aura en charge d'organiser l'expression de la demande d'information statistique. Le service statistique public aura à prendre en compte cette demande dans la définition et l'exécution de son programme de travail. L'Autorité de la statistique publique appréciera les travaux réalisés par le système statistique public, sous l'angle du respect des bonnes pratiques et en fonction de leur adéquation avec la demande exprimée *via* le Cnis compte tenu des moyens dont il dispose.

Jean-Philippe COTIS souligne qu'il sera, en tant que directeur général de l'Insee, le représentant du système statistique public devant l'Autorité de la statistique publique. Il estime que les efforts consentis pour faire vivre cette gouvernance contribueront à améliorer l'indépendance et la coordination de l'ensemble du système.

Le Directeur général de l'Insee rappelle que **le projet de création d'un pôle statistique à Metz** s'impose comme une contrainte supplémentaire. Après que le Gouvernement a accepté la cible préconisée par le rapport Cotis-Duport, les moyens budgétaires nécessaires au transfert – notamment les indispensables surnombres temporaires – sont en cours de définition.

En conclusion, Jean-Philippe COTIS indique partager avec Jean-Pierre Duport le souhait de faire en sorte que le système statistique public soit davantage réactif, indépendant et coordonné. Il compte sur les journées thématiques du Cnis pour faire émerger les nouvelles problématiques. Le système statistique public n'en conservera pas moins la responsabilité de prioriser les demandes. C'est ce qu'il a toujours fait, mais la nouvelle gouvernance, avec sa structure ternaire, lui permettra de le faire dans une plus grande transparence puisqu'il devra rendre des comptes.

Débat :

Jean-Pierre DUPORT insiste sur la nécessité pour le Cnis, en tant que représentant des utilisateurs, de porter la demande sociale et de mettre en œuvre, mieux que par le passé, une réelle capacité d'anticipation. C'est dans cette optique, qu'il a souhaité conférer une dimension plus transversale aux commissions thématiques du Cnis avec une composition qui doit permettre de faire réellement valoir les attentes des utilisateurs.

Denis DURAND rappelle que la CGT avait formulé des appréciations critiques à l'égard des changements opérés dans la gouvernance de la statistique publique. Il estime que l'ensemble des modifications intervenues (création de l'Autorité de la statistique publique, redéfinition de la composition et des attributions du Cnis, évolution des services de l'administration statistique, en

particulier la délocalisation à Metz, etc.) font système. Elles ne laissent pas présager d'un renforcement de l'autorité et de l'indépendance du système statistique public. Cela étant, la CGT souhaite aborder cette nouvelle phase avec un esprit positif et entend contribuer à faire en sorte que le Cnis continue de jouer le rôle indispensable qui est le sien.

Il assure que la CGT a bien conscience du fait que des contraintes extérieures pèsent sur le système statistique public (RGPP, pressions exercées en faveur de la définition de priorités négatives, etc.). Cependant, la CGT considère que le rôle du Cnis n'est pas de reprendre à son compte ces contraintes. Il s'agira, au contraire, d'être extrêmement ferme et rigoureux dans l'expression de la demande sociale dans une période où les objections qui pourront être opposées à la réponse à cette demande seront renforcées.

Il insiste sur la nécessité pour le Cnis de s'appuyer sur des représentants qui portent la demande sociale, par nature extérieure au système statistique. À cet endroit, il regrette la réduction du nombre des membres de l'Assemblée plénière du Cnis. Il constate que cette dernière permettait d'assurer la diversité des représentations. Il gage que les partenaires sociaux s'efforceront de participer à l'ensemble des commissions. Cependant, il s'agirait de faire en sorte que cette représentation puisse être assurée par des experts et non uniquement par les membres du Bureau.

Benoît ROBIN réaffirme tout l'intérêt que Force Ouvrière porte au Cnis. Il insiste également sur l'importance des missions de la statistique publique, ainsi que sur l'indépendance du Cnis. Il rappelle que des réserves ont également été émises par Force Ouvrière concernant la gouvernance du système statistique public. Il s'agira de prendre la mesure des changements opérés. Il souligne que des éléments extérieurs interfèrent avec l'architecture mise en place. Dans ce contexte, les propos du directeur général de l'Insee suscitent plusieurs interrogations, notamment dès lors qu'il est question d'abandonner certaines activités.

S'agissant du projet messin, il rappelle avoir reçu un courrier de l'intersyndicale de l'Insee. Il constate que la situation a évolué durant les derniers mois et souhaite que la discussion se poursuive.

Benoît ROBIN s'interroge également sur l'état de la réflexion sur les statistiques ethniques dont les journaux se font de plus en plus l'écho.

François VINCENT souhaite savoir comment se définiront les relations entre le Cnis et l'Autorité de la statistique publique.

M. le Président rappelle que deux décrets définissent précisément les missions de chacune des deux instances. Les textes prévoient que le Président du Cnis présente chaque année le rapport annuel du Cnis devant l'Autorité de la statistique publique. Il précise que le lien entre le Cnis et l'Autorité de la statistique publique est défini par le sixième point de l'article 1 du décret relatif à l'Autorité de la statistique publique. Il a par ailleurs proposé à Jean-Michel Charpin d'intervenir prochainement lors d'un prochain Bureau du Cnis pour apporter un éclairage **sur le rôle que l'autorité européenne de la statistique** entend jouer.

Roxane SILBERMAN revient sur la question européenne. Elle se félicite que le Directeur général de l'Insee ait évoqué la montée de la statistique européenne. La question est de mieux faire prendre en compte cette préoccupation au sein des commissions thématiques. Nombre de chercheurs sont maintenant fortement impliqués en Europe dans les recherches comparatives et des relations commencent à se développer avec Eurostat. La France demeure insuffisamment présente dans ce dialogue qu'il s'agisse des statisticiens ou des chercheurs et plus souvent dans une position réactive que proactive. Il s'agira de réfléchir aux moyens de mettre en œuvre une plus forte volonté d'anticipation dans nos réflexions.

Elle fait également part de l'inquiétude des chercheurs en ce qui concerne les contraintes de ressources pesant sur le système statistique public, et les conséquences éventuelles pour certaines enquêtes. Les chercheurs appuient l'utilisation des sources administratives, mais pas aux dépens des enquêtes – d'autant que l'Insee a, parmi les instituts statistiques, une tradition d'enquêtes très riches dont certaines n'existent pas ailleurs. Il ne faudrait pas qu'elles disparaissent. Si elles devaient être

considérées de plus en plus comme relevant d'un financement par la recherche, cela nécessiterait une discussion plus large que l'appel à des co-financements ponctuels.

Jean-Luc BIACABE souligne que l'installation d'une nouvelle instance est l'occasion de réfléchir à son mode de fonctionnement. Il s'interroge sur le rôle qu'entend jouer le Président du Cnis de plein exercice, notamment au sein du débat public.

Patrick DUCHATEAU se félicite de la réduction du nombre de commissions/formations du Cnis, ainsi que de l'élargissement de leurs prérogatives (à travers la prise en compte du Grenelle de l'environnement, de la crise financière, etc.). Il formule toutefois le souhait que chaque commission thématique puisse également mener des travaux pour recenser, en amont, les besoins des différents acteurs ou usagers de la statistique publique. Par ailleurs, il constate que les comptes de la Nation constituent un important gisement de données dont il conviendrait d'approfondir l'utilisation. Il évoque la possibilité de créer un groupe de travail sur le sujet.

Jean-Philippe COTIS explique que la nouvelle architecture institutionnelle du système statistique public (SSP) devrait permettre d'aboutir à une gouvernance de l'ensemble qui jusqu'à présent faisait défaut. De fait, il n'était pas simple de piloter depuis l'Insee un système polycentrique avec les services statistiques ministériels. La proposition de délocaliser l'ensemble de la statistique parisienne à Metz, par exemple, a été étudiée ministère par ministère, sans que le directeur général de l'Insee ne reçoive aucune information concernant les statisticiens Insee puisque ceux-ci ne relèvent pas directement de sa compétence.

Jean-Philippe COTIS souligne que le Président du Cnis et le directeur général de l'Insee produiront dorénavant chaque année un rapport annuel, public, sur l'état du service statistique public dans son intégralité. Cette gouvernance d'ensemble devrait permettre d'examiner et de discuter les problèmes de manière efficace.

Jean-Philippe COTIS constate que les statisticiens et lui-même sont extrêmement attachés au maintien de l'Insee au sein du ministère de l'Économie – ce qui implique en contrepartie que le directeur général de l'Insee demeure révocable, comme c'est la règle pour tout directeur d'administration centrale. Les partenaires européens se sont interrogés sur la portée d'une indépendance « *de facto* », reposant sur des éléments de prestige et de respect. La question de la gouvernance devait donc être traitée. L'Autorité de la statistique publique exerce dorénavant un contrôle *a posteriori* ; tandis que le Cnis intervient en amont, au niveau de la demande sociale. La nouvelle architecture vise donc à renforcer l'indépendance du système statistique public, en le dotant d'une capacité d'expression publique lorsque des problèmes se présenteront. Il observe que l'Union européenne se dote simultanément d'une organisation ternaire similaire. Il invite les membres du Bureau à considérer que la réforme tente de bonne foi de combler un certain nombre de lacunes. Du reste, il souligne que le fonctionnement du système reposera sur l'engagement de ses acteurs et notamment du président du Cnis.

Au niveau européen, Jean-Philippe COTIS insiste sur la vitalité et le dynamisme du système statistique. Il constate une floraison d'initiatives dont certaines s'avèrent transversales – ce qui met en évidence la supériorité d'autres instituts dans quelques domaines. Des coopérations semblent donc envisageables, en vue notamment de réaliser des économies de moyens dans un contexte budgétaire contraint. Jean-Philippe COTIS considère que des synergies doivent être mises en œuvre – l'externalisation de certaines activités ne devant pas être lue comme un abandon de souveraineté ou de régression du poids et de l'influence du système statistique public français. Il souhaite qu'une collaboration plus active avec les partenaires européens soit recherchée, afin d'exploiter davantage les opportunités offertes par le système statistique européen, ce qui résoudrait une partie de nos problèmes. Beaucoup d'autres pays profitent, mieux que la France, de ces synergies et des opportunités qu'offre le système statistique européen.

S'agissant de l'équilibre entre **les sources administratives et les enquêtes**, Jean-Philippe COTIS rappelle que le système statistique public n'a pas diminué le nombre d'enquêtes qu'il réalise, au contraire. Il évoque un problème de gestion, compte tenu notamment des contraintes de ressources auxquelles se trouve soumis le système statistique public. Il explique que, dans certains domaines, les sources administratives permettent de travailler de manière plus efficace. L'utilisation accrue de ces sources pourrait permettre de dégager des moyens supplémentaires **pour répondre** par de nouvelles enquêtes qui répondent aux demandes nouvelles. En tout état de cause, il ne saurait exister

aucune rivalité, ni aucun rapport d'exclusion, entre recours aux enquêtes et recours aux sources administratives.

Pour ce qui est **des statistiques ethniques**, **Philippe CUNEO** précise que le Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations s'est déjà réunie à cinq reprises et devrait se réunir de nouveau avant la fin du mois de juin 2009. En dépit de la richesse des débats, aucune proposition concrète n'a pu encore être formulée. Il est apparu que parmi les questions dites sensibles (relatives à la religion, à l'engagement politique, etc.), les questions relatives à l'origine ethnique et à la « race » posaient des problèmes particulièrement complexes – notamment parce que la notion de « race » n'a pas d'existence scientifique. Vouloir en parler de façon objective est donc difficile. Il faut différencier les informations recueillies par la statistique publique et de l'ensemble des informations pouvant être recueillies par ailleurs, notamment par les entreprises. La nécessité de considérer différents degrés de complexité et de prudence a été soulignée. Il est un premier niveau qui est de procéder, dans le cadre de la statistique publique, à des enquêtes par échantillons dont les résultats peuvent être anonymisés ; il en est un deuxième qui consiste à faire travailler, sur des fichiers administratifs conservant un caractère exhaustif, des statisticiens de la statistique publique s'appuyant sur une réelle pratique des règles déontologiques. Enfin le troisième consistant à suggérer la collecte d'informations de façon plus diffuse et moins étroitement contrôlée par les entreprises, les organisations, les administrations, etc. en est encore une autre. Les propositions de la commission devront distinguer très précisément auxquels de ces trois niveaux on s'intéresse.

Il rappelle la position déjà exprimée par l'Insee au sujet des statistiques ethniques, reprenant les éléments de l'audition de Jean-Michel Charpin par la Cnil. L'Insee considère que le recueil de statistiques sur la diversité au sens large doit être développé pour décrire la société. Une extrême prudence doit cependant être observée concernant les données sensibles. Une procédure particulière a ainsi été mise en place : au-delà de la procédure habituelle reposant sur un avis d'opportunité - (est ce que l'enquête est utile ?) accordé par les commissions du Cnis, ainsi que sur un avis de conformité (par rapport aux bonnes pratiques de la statistique) délivré par le Comité du label, s'ajoute une troisième étape. Pour toutes les données dites sensibles – et en particulier pour les données relatives aux origines ethniques - un examen détaillé du libellé des questions par les commissions thématiques est également requis. Est-ce que ces questions sont honnêtes et ne heurtent pas la sensibilité des personnes enquêtées ? Ce dispositif a été mis en œuvre dans le cadre de l'examen du projet d'enquête Trajectoires et Origines. Le but était ainsi de parvenir à un consensus le plus large possible.

M. le Président rappelle qu'une décision a été rendue sur le sujet par le Conseil constitutionnel. Il se déclare néanmoins prêt à faire en sorte que la question soit de nouveau abordée dans le cadre des commissions thématiques. En tout état de cause, il insiste sur le caractère politique du sujet, au-delà des aspects techniques sur lesquels le Cnis peut porter un regard. M. le Président souhaite que les acteurs politiques prennent leurs responsabilités dans ce domaine. À ce jour, il constate qu'aucune réponse claire n'a été apportée à la question de la mesure de la diversité, y compris au sein des formations politiques. En tant qu'ancien préfet de la Seine-Saint-Denis, il insiste néanmoins sur le besoin d'une meilleure connaissance de la diversité.

Il estime, par ailleurs, qu'il est du rôle du Cnis de désigner **les travaux qui lui semblent prioritaires**. Il plaide pour une attitude responsable en la matière, en expliquant que tout ne saurait être mesuré sans tenir compte d'aucune priorité.

Pour ce qui est **du rôle du Président du Cnis dans le débat public**, Jean Pierre DUPORT insiste sur la nécessité de mieux faire connaître les positions du Conseil. Il indique avoir adressé un courrier au Président du Conseil économique, social et environnemental pour lui indiquer son souhait de venir présenter devant cette instance le rapport moyen terme du Cnis, et ainsi faire connaître les priorités établies. Il évoque la possibilité de présenter également le rapport du Cnis à l'occasion d'un point de presse annuel.

Répondant à Patrick Duchateau, M. le Président confirme que **les commissions thématiques** prendront le temps de la réflexion, avant de se plonger dans leurs travaux. Certaines demandes d'opportunité devront toutefois être examinées rapidement. En tout état de cause, il s'agira de faire en sorte que les porteurs de la demande sociale soient activement représentés au sein des commissions, afin que les débats ne se limitent pas à un échange entre techniciens ou représentants

du domaine de la statistique. Cette exigence devra permettre de sortir d'un système quelque peu « endogamique » mais elle nécessite que les partenaires sociaux, les porteurs de la demande sociale, soit effectivement présents et actifs dans les commissions.

M. le Président répond à Denis DURAND que l'Assemblée plénière ne semblait pas constituer un élément clé pour la vie du Cnis. S'agissant de la composition des commissions thématiques, il précise que si le fait de limiter la représentation aux membres du Bureau n'aurait aucun sens, une certaine formalisation devrait permettre aux commissions de travailler dans de meilleures conditions.

II. Présentation des arrêtés de constitution des comités du Cnis, Jean-Pierre Le Gléau

Jean-Pierre LE GLÉAU rappelle que le Cnis s'articule dorénavant autour d'une assemblée générale, d'un bureau, de différentes commissions thématiques et de cinq comités. Quatre des cinq comités en question doivent encore faire l'objet d'un arrêté de constitution. Le Comité du secret statistique, quant à lui, a été créé par la loi : sa composition et son fonctionnement sont régis par le décret du 20 mars 2009. Le Comité du secret statistique sera présidé par Jean Gaeremynck – celui-ci ayant été nommé par le vice-président du Conseil d'État.

1. Comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires

Jean-Pierre LE GLÉAU rappelle que les enquêtes statistiques peuvent revêtir un caractère obligatoire, sur décision ministérielle et après avis du Comité du label. En conséquence, la loi autorise à infliger des amendes en cas de non-réponse ou de réponse sciemment inexacte. La tradition est cependant de n'infliger ce type d'amendes qu'aux entreprises et non aux particuliers. Ces amendes sont limitées à 2 250 euros et ne peuvent être infligés que par le ministre, sur proposition du Comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires. En 2009, le Conseil d'État a estimé que les dispositions relatives au Comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires qui figuraient dans le décret de 2005 devaient être reportées vers un arrêté spécifique. Le projet d'arrêté présenté au Bureau reprend ainsi très largement les dispositions qui figuraient dans le décret relatif au Cnis et au Comité du secret statistique du 7 avril 2005. Une modification a cependant été apportée afin de permettre au Comité de délibérer valablement avec trois membres présents (contre cinq précédemment), en plus de son président. Le Comité continuera de se réunir deux fois par an pour examiner plusieurs milliers de cas. Il serait regrettable qu'il ne puisse pas délibérer pour une question de *quorum*. Le président du Comité sera nommé par le Président du Cnis. Jacques Garagnon a fait savoir qu'il était disposé à poursuivre sa présidence jusqu'à la fin de l'année 2009, avant de prendre sa retraite au début de l'année 2010.

En l'absence d'observation, le projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation du Comité du contentieux des enquêtes statistiques est adopté.

M. le Président confirme qu'il sera proposé à Jacques Garagnon de continuer à présider le Comité du contentieux des enquêtes statistiques obligatoires.

2. Comité du label

Jean-Pierre LE GLÉAU rappelle que le Comité du label délivre les avis de conformité concernant les enquêtes de la statistique publique. Ce comité faisait l'objet d'un arrêté, pris en 2005, auquel des modifications ont été apportées. Il a tout d'abord été décidé de rebaptiser le « Comité du label des enquêtes statistiques » de son nom d'usage, à savoir le « Comité du label ». En outre, la notion de commission thématique a été introduite – les avis d'opportunité permettant de passer devant le Comité du label étant délivrés par les présidents de commissions thématiques. Parmi les membres du Comité, la délégation aux usagers et aux simplifications administratives (Dusa) a été remplacée par la direction générale à la modernisation de l'État (DGME) ; un représentant des chercheurs a par ailleurs

été intégré dans le comité aux ménages. La mention d'un règlement intérieur a également été supprimée – le décret du 20 mars 2009 prévoyant que le Bureau propose des règlements pour les commissions et comités du Cnis. Le président du Comité du label demeurera un inspecteur général de l'Insee, nommé par le ministre de l'Économie sur proposition du Bureau du Cnis. La candidature de Michel Euriat devrait être proposée.

Débat :

M. le Président formule le souhait que le texte précise les directeurs en charge de tel ou tel domaine, « à l'institut national de la statistique ». Il juge également souhaitable de préciser, dans l'article 6, le mode de désignation du trésorier payeur général et du SGAR, membres de la formation.

Roxane SILBERMAN demande des précisions sur le mode de désignation des représentants du conseil scientifique du Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales pour le Comité du label. Par ailleurs, elle souhaiterait savoir pourquoi la représentation de la recherche est limitée à la seule formation consacrée aux ménages et aux personnes physiques. . Nombre de chercheurs utilisent les données des entreprises et une représentation des chercheurs au sein de la formation dédiée aux entreprises pourrait bénéficier aux travaux de cette dernière. Enfin, elle suggère de ne pas nécessairement réserver la présidence du Comité du label à un inspecteur général de l'Insee, l'ouverture étant de nature à renforcer la crédibilité du système statistique public.

Jean-Pierre LE GLÉAU explique qu'un équilibre a été recherché, au sein de chaque formation, entre les représentants des services producteurs, des utilisateurs et des enquêtés. Le choix d'un représentant du Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales semblait naturel pour la formation dédiée aux ménages et aux personnes physiques ; un représentant du conseil scientifique pourrait également être inclus dans la formation dédiée aux entreprises. Du reste, il souligne que la participation aux formations du Comité du label requiert un investissement important de la part des représentants désignés.

M. le Président concède que la présidence du Comité du label pourrait être ouverte à d'autres personnalités qu'à des inspecteurs généraux de l'Insee, bien que, dans l'immédiat, la candidature de Michel Euriat soit proposée. Il précise, par ailleurs, que les représentants du conseil scientifique du Comité de concertation pour les données en sciences humaines et sociales seront désignés par ce dernier. Il fait observer que rien n'interdira au président d'une des formations du comité du label de solliciter la présence d'un représentant des chercheurs. Il propose donc que le texte ne soit pas modifié.

Compte tenu des modifications apportées en séance, le projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation du Comité du label est adopté. La nomination de Michel Euriat à la présidence dudit Comité sera proposée au ministre de l'Économie.

3. Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales

Jean-Pierre LE GLÉAU rappelle que la Commission des nomenclatures économiques et sociales est amenée à se prononcer sur toute évolution dans les nomenclatures. Ces dernières années, la Commission s'est penchée essentiellement sur les nomenclatures économiques (NAS et NAF Rev2). Il est probable que la Commission aura à se pencher prochainement sur les nomenclatures sociales. L'arrêté de constitution de la Commission a été modifié en profondeur. Les trois formations existant auparavant (correspondant aux trois dimensions économique, sociale et spatiale) ont ainsi été refondues en une formation unique. Seule la formation économique s'était réunie ces dernières années. L'union des membres des trois formations devrait conduire à doter la Commission d'un effectif quelque peu pléthorique. En fait, chacun des membres aura dorénavant l'obligation de manifester son intérêt pour tel ou tel domaine. Sur la forme, le Commissariat général du plan a été remplacé par le Centre d'analyse stratégique ; la Datar a été remplacée par la Diact. Un représentant des chercheurs a également été adjoint. La Commission continuera d'être présidée par le Directeur général de l'Insee.

Débat :

M. le Président insiste sur la nécessité de mentionner le titre exact de la personnalité ayant succédé au délégué interministériel à la Ville. De même, il conviendra de vérifier le titre particulier du directeur en charge des affaires économiques au ministère chargé de l'Outre-mer. S'agissant de définir les SSM, M. le Président suggère de renvoyer à l'article 9 du décret relatif à la création de l'Autorité de la statistique publique. À l'article 3, M. le Président propose de préciser que les membres mentionnés aux points 1 à 8, ainsi qu'au point 20, de l'article 2 peuvent se faire représenter. M. le Président s'interroge par ailleurs sur le sens donné à l'expression d'un intérêt pour tel ou tel domaine.

Jean-Pierre LE GLÉAU explique qu'il s'agira pour les membres de manifester leur intérêt pour telle ou telle nomenclature (parmi les trois existantes). Ceci permettra de convoquer les assemblées de manière plus efficace.

M. le Président suggère de renvoyer ce point au règlement intérieur de la Commission.

Compte tenu des modifications apportées en séance, le projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation de la Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales est adopté.

4. Commission nationale d'évaluation du recensement de la population

Jean-Pierre LE GLÉAU explique que la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population constitue un héritage de la loi « démocratie de proximité ». L'arrêté de constitution de cette commission reprend largement le texte datant de 2005. Les rapporteurs de la Commission seront toutefois nommés par le président de celle-ci et non plus par le ministre de l'Économie. Le président de la Commission continuera, lui, d'être nommé par le ministre. L'actuel président, Jean-Claude Frécon, accepterait de conserver sa fonction.

Débat :

M. le Président propose quelques modifications de forme. En outre, il s'interroge sur l'inclusion d'un représentant de l'Académie des sciences morales et politiques.

Roxane SILBERMAN demande quels seront les domaines de compétence des personnalités qualifiées. Elle insiste sur la nécessité de mobiliser des compétences du côté des domaines impactés par les changements de méthode de recensement de la population (géographes, notamment).

François VINCENT constate que le président de la Commission ne sera pas nommé, à l'instar du président du Comité du label, sur proposition du Bureau du Cnis.

Jean-Pierre LE GLÉAU explique que l'Académie des sciences morales et politiques avait pris une part active à la contestation du projet présenté par l'Insee au moment du basculement vers le dispositif de recensement actuel. Il semblait donc naturel de faire bénéficier l'Académie d'une représentation au sein de la Commission d'évaluation du recensement de la population.

Il indique ne pas disposer de la liste des personnalités qualifiées actuellement nommées et évoque la possibilité d'harmoniser les modes de désignation.

M. le Président indique que la reconduction de Jean-Claude Frécon sera proposée.

Compte tenu des modifications apportées en séance, le projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population est adopté.

La reconduction de Jean-Claude Frécon à la présidence de ladite commission sera proposée au ministre de l'Économie.

III. L'organisation des commissions thématiques, Philippe Cuneo

1. Présentation du dispositif

Philippe CUNEO rappelle que le rapport de l'Inspection générale de l'Insee, réalisé à la demande de Jean-Philippe Cotis et de Jean-Pierre Duport, avait pour objet de permettre la clarification et l'allègement du dispositif actuel. Il s'agissait notamment de faciliter la participation des partenaires sociaux et de la société civile. Le choix a été fait de privilégier un découpage thématique, plutôt qu'une organisation reflétant fidèlement l'offre du système statistique public. Plusieurs entretiens ont été menés, dans l'optique de resserrer le dispositif et de revoir le fonctionnement des commissions pour faciliter le dialogue et l'expression des besoins. La création de sept commissions thématiques est aujourd'hui envisagée.

S'agissant de nommer les présidents de commissions thématiques, **M. le Président** indique avoir souhaité promouvoir tant la continuité que le renouvellement des présidents en exercice depuis de nombreuses années.

Entreprises et stratégies de marché

Philippe CUNEO souligne que la notion de stratégie a été introduite à la demande du Bureau. Au sein de cette première commission, l'idée serait de prendre acte de la perte de pertinence du découpage sectoriel dans la concertation. Il s'agirait par ailleurs de reconnaître le caractère transversal de la mondialisation, avec comme corollaire l'observation statistique des groupes. La commission consacrerait également l'importance de l'analyse microéconomique. Il s'agirait, enfin, d'accéder aux préoccupations des entreprises, exprimées par le Medef, en matière d'information et d'appréhension des stratégies de marché.

Il précise que toute référence aux enjeux sectoriels ne saurait être complètement supprimée. Un dialogue sera maintenu entre le service statistique public et les représentants des branches. Un regard multisectoriel pourra ainsi être porté dans le cadre de la commission.

M. le Président propose de nommer **Lionel Fontagné** à la présidence de la commission « entreprises et stratégies de marché ». Celui-ci est un économiste, ancien directeur du CEPII et membre du Conseil d'analyse économique. Il est par ailleurs professeur à l'université Paris I et membre de l'École d'économie de Paris.

Démographie et questions sociales

Philippe CUNEO revient sur la nécessité d'une approche transversale appliquée également aux travaux concernant les ménages. Il s'agira ainsi notamment de mieux rendre compte du cumul des inégalités (revenus, accès au logement, accès aux soins). Le développement de panels de ménages – outils recouvrant plusieurs domaines – sera également pris en compte. Des thèmes transversaux comme le vieillissement des populations pourront ainsi être traités de manière plus efficace. Le thème général de la commission demeurera l'observation des populations du point de vue de leurs revenus et de leur patrimoine, du point de vue de leur pouvoir d'achat (en lien avec la mesure des prix à la consommation), ainsi que du point de vue de leurs conditions de vie. Un des thèmes privilégiés de la commission sera celui des inégalités, dans la continuité des conclusions du rapport Freyssinet.

M. le Président propose de nommer **Claire Bazy-Malaurie** à la présidence de la commission « démographie et questions sociales ». Celle-ci présidait notamment l'inter-formation « Statistiques sociales ».

Marché du travail et qualification de la main d'œuvre

Philippe CUNEO rappelle que certains membres du Bureau, dont le représentant de la CGT,

avaient regretté, dans la première présentation de cette commission, la disparition d'un certain nombre de termes faisant référence notamment à l'emploi. Le périmètre de la commission, en revanche, n'avait guère suscité de débat. La commission conserve pour objet l'appréciation de la situation de l'emploi et des revenus du travail, comme des conditions de travail. Le domaine de la formation professionnelle et de la valorisation des acquis de l'expérience a par ailleurs été inclus.

Il fait savoir qu'un autre intitulé a été envisagé pour cette commission, à savoir : « emploi, formation professionnelle et revenus du travail ». Cela étant, les éléments en question s'avèrent repris dans l'intitulé retenu – la notion de « marché » recouvrant des dimensions quantitatives, qualitatives et de prix.

M. le Président propose de nommer **Raoul Briet** à la présidence de la commission « marché du travail et qualification de la main d'œuvre ». Celui-ci présidait la formation « emploi, revenus ».

Environnement et développement durable

Philippe CUNEO fait observer que le thème du développement durable est extrêmement englobant. L'ensemble des travaux du Cnis pourrait donc être associé au développement durable. Il s'agirait néanmoins, dans le cadre du nouveau dispositif, de continuer à consacrer une commission au thème de l'environnement, tout en prêtant attention aux interfaces avec les deux autres piliers du développement durable que sont le pilier économique et le pilier social. À ce titre, la commission traiterait notamment des thèmes de l'énergie et du logement.

M. le Président propose de nommer **Guy Paillotin** à la présidence de la commission « environnement et développement durable ». En tant que président de l'Académie d'agriculture et ancien président de l'Inra, celui-ci s'avère particulièrement préoccupé par le développement durable. Guy Paillotin était par ailleurs président de la formation « agriculture ».

Territoires

Philippe CUNEO indique que la commission « Territoires » est l'héritière naturelle de la formation « statistiques régionales et locales ». L'objectif était de tenir compte de « l'explosion » des besoins en matière d'information localisée. Plusieurs journées du Cnis ont été consacrées à ce thème lors de la préparation du moyen terme. De surcroît, ce thème s'avère particulièrement structurant – chaque politique publique étant articulée à un découpage particulier des territoires.

Il explique que les questions de soutenabilité de l'organisation territoriale poseront de difficiles problèmes de frontière avec la commission « environnement et développement durable ». Il considère qu'il faut accepter que le nouveau découpage thématique des commissions conduira, de fait, à observer de tels recouvrements.

M. le Président propose de nommer **Jean-Marie Vanlerenberghe** à la présidence de la commission « territoires ». Celui-ci est le sénateur-maire d'Arras.

Système financier et modalités de financement de l'économie

Philippe CUNEO explique qu'il s'agissait d'élargir le champ des questions traitées jusqu'à présent par la formation « monnaie, finance, balance des paiements ». Dans le nouveau contexte, il semble

nécessaire de traiter explicitement des conditions de financement de l'économie et d'accès au crédit. Cette commission pourrait également devenir la commission de référence pour les interfaces avec les comptes nationaux, dans une optique macroéconomique. Chacune des commissions aura toutefois à traiter un certain nombre de questions ayant trait aux comptes nationaux. Ainsi, par exemple, la décomposition du compte des ménages concernera logiquement la commission « démographie et questions sociales ».

M. le Président propose de nommer **Jean-Paul Pollin** à la présidence de la commission « système financier et modalités de financement de l'économie ». Celui-ci présidait la formation « monnaie, finance, balance des paiements ».

Missions de service public

Philippe CUNEO rappelle que le rapport de l'Inspection générale de l'Insee préconisait la création d'une commission « fonctions et services collectifs ». Le président pressenti de la commission a toutefois souhaité que le terme de « missions de service public » soit privilégié. Il s'agit de porter un regard plus moderne et plus conforme à la théorie économique sur les différentes fonctions des administrations (défense, sécurité, justice, éducation, santé, etc.). Toutes ces questions pourraient être ainsi traitées de manière transversale, en dépassant la distinction entre le secteur public et le secteur privé.

M. le Président propose de nommer **Pierre-Yves Geoffard** à la présidence d'une commission qu'il propose de baptiser « **services publics et services au public** ». Pierre-Yves Geoffard était président de la formation « santé ; protection sociale ».

Débat :

Benoît ROBIN insiste sur la nécessité pour les membres du Bureau de disposer d'une matrice de passage entre l'ancien et le nouveau dispositif. Il estime que les frontières entre les différentes commissions devraient se régulariser dans le temps.

S'agissant de la commission dédiée aux services publics, il souligne que le terme « mission » renvoie à d'autres notions et préfère la formulation proposée par le président. Par ailleurs, il formule le souhait que la commission « démographie et questions sociales » soit positionnée en premier dans la liste des commissions, en lieu et place de la commission « entreprises et stratégies de marché », afin de modifier le regard que les uns et les autres porteront sur le Cnis.

Patrick MARESCHAL se félicite que la dimension territoriale ait été prise en compte. Il estime que l'intitulé de la formation « statistiques régionales et locales » n'avait guère de sens dans la mesure où, dans bien des domaines, la plupart des données peuvent être présentées à des échelons géographiques extrêmement divers. En revanche, il s'étonne que le thème du logement échappe à la commission « territoires ». De fait, il explique que l'habitat et les déplacements sont des thèmes fondamentalement liés à la notion de territoire, nonobstant les enjeux associés au développement durable.

Patrick MARESCHAL s'interroge également sur la façon dont seront différenciées les questions ayant trait aux finances locales de celles ayant trait au financement des entreprises.

Henri CHEYNEL souligne que les questions ayant trait au financement concernent l'ensemble des secteurs économiques et demeurent liées aux équilibres macroéconomiques – ce qui tend à légitimer le fait que la commission dédiée soit également la commission référente pour les interfaces avec les comptes nationaux. Cependant, il fait observer que le système financier n'est que difficilement saisi par les comptes nationaux. Il estime que ce « paradoxe » constitue tout autant un programme de travail. Il s'agira de progresser dans ce domaine avec une implication forte de l'Insee en association avec la Banque de France.

Denis DURAND considère que le fait de limiter le champ de la commission « marché du travail et qualification de la main d'œuvre » à la notion de marché relèverait d'une approche réductrice. Il fait observer que certaines dimensions de l'emploi (emploi public notamment) ne relèvent pas nécessairement d'une logique de marché du travail. Il considère par ailleurs que des aspects de l'emploi, des qualifications ou du travail lui-même ne sont pas pris en compte de façon complète par une entrée marché. Il se déclare favorable à l'adoption de l'intitulé « emploi, formation professionnelle et revenus du travail ».

S'agissant de la commission « entreprises et stratégies de marché », Denis DURAND estime que, là encore, le recours à la notion de marché (plutôt qu'à la notion de secteur productif) n'est pas neutre.

Roxane SILBERMAN observe que la notion de formation professionnelle ne permet pas d'englober toutes les problématiques d'éducation. Elle insiste sur la nécessité d'appréhender également la formation tout au long de la vie.

Elle s'interroge par ailleurs sur la prise en compte des problématiques de santé publique, notamment s'agissant d'accorder davantage d'importance à la prospective. Elle évoque notamment la nécessaire prise en compte du vieillissement de la population.

François VINCENT mentionne des « zones grises » dans le répertoire Sirene. Il s'interroge sur la prise en compte de certains secteurs tels que l'économie sociale notamment le secteur associatif ou l'auto-entreprenariat dans le découpage retenu des commissions.

Gilles POUZIN rejoint la position exprimée par Denis Durand concernant le recours à une approche par le marché du travail. Il plaide pour la création d'une commission « emploi, qualification de la main d'œuvre et revenus du travail ». Il se prononce également en faveur d'une référence aux « services au public », plutôt qu'aux « missions de service public ».

Charles EL NOUTY salue la réduction à sept du nombre de commissions thématiques. Il s'interroge néanmoins sur la gestion concrète des problèmes de frontières. Il souhaite connaître notamment les modalités d'arbitrage, dès lors qu'une enquête relèvera de plusieurs commissions.

M. le Président suggère de baptiser la commission « **emploi, qualification de la main d'œuvre et revenus du travail** ».

Il souligne que la volonté de simplification n'est guère compatible avec la volonté d'isoler chaque domaine de préoccupations. Il rappelle que le choix a été fait de privilégier une approche transversale. Une matrice de passage devrait cependant permettre de clarifier le positionnement des différents enjeux.

Pour faire la synthèse, il explique que le thème de l'économie sociale sera abordé par différentes commissions, selon qu'il s'agisse, par exemple, de traiter des enjeux sociaux liés à la mutualité, de l'économie sociale en tant que secteur productif ou encore du financement de l'économie au travers des mutuelles. Du reste, une réunion globale pourra être organisée autour du thème de l'économie sociale. M. le Président précise que les problématiques de santé devront être abordées dans le cadre de la commission « services publics et services au public », en lien avec la commission « démographie et questions sociales ». La commission « territoires » aura quant à elle à examiner les problématiques de déplacements et d'urbanisme ; les questions ayant trait au droit au logement seront en revanche traitées dans le cadre de la commission « services publics et services au public ».

Il souhaite que des interactions se développent entre les différentes commissions thématiques. Il évoque la possibilité de programmer des réunions conjointes, dans une logique de transversalité. Une synthèse pourra être faite au sein du Bureau. Il propose que le secrétariat du Cnis adresse une lettre de mission – à même de constituer une « feuille de route » – à chaque président de commission. Les mandats correspondant pourraient être approuvés par le Bureau du Cnis à l'automne 2009.

Le nouveau dispositif est approuvé ainsi que les propositions de présidence des commissions. M. le Président indique qu'il retient également la proposition de ne pas faire débiter la liste des commissions par la commission « entreprises et stratégies de marché ».

5. Point sur les groupes de travail

M. le Président rappelle que quatre groupes de travail sont aujourd'hui actifs. Le premier se trouve consacré aux conséquences du *profilage des groupes en matière de secret statistique*, sous la présidence d'Yvonick Renard. Un rapport sera présenté au Bureau du Cnis le 2 juillet 2009. Le deuxième se trouve consacré aux *statistiques sur les groupes du secteur financier*, sous la présidence de Gilles de Margerie. Le troisième se trouve consacré aux *nouvelles tendances de localisation des populations et des activités sur le territoire*, sous la présidence Francis Cuiller. Le quatrième se trouve consacré aux *indicateurs sociaux départementaux*, sous la présidence de Joël Guist'hau. Ce dernier groupe a été créé dans le prolongement du colloque de Nantes.

M. le Président annonce que deux groupes de travail supplémentaires sont en cours de mise en place : l'un sur *le microcrédit*, l'autre sur *la diffusion des résultats du recensement de la population*. Le premier pourrait être présidé par Pierre Valentin (crédit coopératif), le second par Marcel Belliot (anciennement président de la formation « urbanisme » et directeur de la FNAU).

III. Présentation du projet de mandat du groupe de travail sur la diffusion des résultats du recensement de la population, Pierre Audibert

Pierre AUDIBERT rappelle qu'un rapport du Cnis, datant de 2004, recommandait à l'Insee d'accompagner la mise en place du recensement de la population par la constitution d'un groupe restreint et informel d'utilisateurs communaux (communes et agglomérations de communes) en charge d'étudier les questions de collecte et de diffusion. Ce groupe de travail a permis à l'Insee d'élaborer un plan de diffusion, présenté lors de la journée du Cnis des statistiques régionales et locales consacrée au moyen terme. Le plan en question trouvera son application au 1^{er} juillet 2009, pour la diffusion des informations du premier cycle quinquennal de recensement.

Pierre AUDIBERT indique qu'il a également été demandé à l'Insee de constituer un groupe de travail plus formel, pour que la pertinence du dispositif de diffusion mis en place puisse être contrôlée par les utilisateurs eux-mêmes. La diffusion des résultats du recensement de la population étant entrée en régime de croisière, il semblait opportun de permettre aux utilisateurs d'exercer un contrôle externe. Il est aujourd'hui proposé qu'un groupe de travail ait pour objectif de se prononcer sur la pertinence du dispositif mis en place, ainsi que sur l'efficacité des méthodes d'accompagnement des utilisateurs. Le groupe de travail aura en charge de contrôler et de proposer.

Pierre AUDIBERT explique que le groupe de travail informel actuel pourrait être ouvert, afin de constituer le groupe de travail formel. Seraient sollicités : les associations nationales de collectivités locales, les chercheurs, ainsi que plusieurs bureaux d'études privés. Le groupe de travail rendrait compte à la commission « territoires » et présenterait ses premières conclusions, au plus tard, en juin 2011. À cette date, deux dispositifs de diffusion auront été mis en œuvre, en 2009 et 2010. Un regard pourra ainsi être porté sur l'évolution des informations.

Débat :

Roxane SILBERMAN s'interroge sur le calendrier retenu. Elle explique que les besoins de formation seront nombreux pour permettre un accompagnement efficace. Elle souligne que les difficultés d'utilisation des résultats du recensement de la population, y compris pour des chercheurs expérimentés, ne doivent pas être sous-estimées. Un horizon fixé à 2011 pourrait s'avérer trop

lointain pour permettre de réagir rapidement aux demandes d'accompagnement. Le mandat du groupe de travail pourrait inclure la possibilité pour ce dernier d'émettre des recommandations plus précoces.

Roxane SILBERMAN souhaite également obtenir des précisions sur le calendrier de mise en œuvre de la concertation sur l'évolution du recensement de la population. Elle rappelle qu'un des arguments avancés au moment du basculement vers le nouveau dispositif était précisément la possibilité d'enrichir le questionnement et de bénéficier d'une plus grande souplesse. Il s'est agi dans un premier temps de mettre en place le dispositif. Ces questions pourraient aujourd'hui faire l'objet d'un groupe de travail.

Pierre AUDIBERT assure que des points d'étape pourront être faits par le groupe de travail formel, de manière à conserver une certaine réactivité. Des propositions pourront être faites en ce sens par le président du groupe de travail. Un sous-groupe de travail pourrait, par ailleurs, être consacré à la réflexion sur les évolutions du système.

M. le Président souhaite que le point de vue de la Commission nationale d'évaluation des résultats du recensement de la population soit également sollicité. Il s'agira ainsi d'impliquer les associations d'élus.

La création d'un groupe de travail sur la diffusion des résultats du recensement de la population est approuvée.

IV. Points divers

M. le Président revient sur le courrier adressé par le Comité de Défense de la Statistique Publique (CDSP) et l'intersyndicale de l'Insee à propos du projet d'implantation d'un pôle statistique à Metz. Il donne lecture de l'avant-dernier paragraphe : « *le CDSP et les syndicats signataires souhaitent vivement pouvoir vous rencontrer (le Cnis) au plus tôt pour vous exposer de vive voix leur point de vue et leurs analyses et échanger avec vous à leur propos. Ils souhaitent surtout trouver auprès de vous des personnes soucieuses comme eux des missions de la statistique publique au service de la société.* ». La lettre figure en annexe.

M. le Président propose qu'à l'occasion de la prochaine réunion du Bureau, le 2 juillet 2009, une délégation de trois représentants du CDSP et de l'intersyndicale puisse être reçue pendant une heure et qu'un débat puisse s'engager.